

CADRE DE RÉPONSE TECHNIQUE

Il sera obligatoirement remis un mémoire technique respectant le formalisme indiqué ci-dessous (respect des parties), pour chacun des lots auxquels soumissionne le candidat.

(Le candidat peut joindre à son offre tout autre document qu'il estime nécessaire d'ajouter pour une meilleure appréciation de celle-ci au regard des critères de classement énoncés dans le règlement de la consultation).

LOT 1 Anglais opérationnel

LOT 2 Anglais métier

1. Présentation des moyens humains dédiés aux prestations du marché

Les moyens humains dédiés au marché sont détaillés dans cette partie du mémoire technique (organigramme de l'équipe, identification de l'interlocuteur dédié au pilotage des prestations et au suivi du marché, etc.).

Le candidat doit y présenter les CV, rédigés en français, de l'équipe de formateurs mise en place pour la réalisation des prestations, comportant à minima les informations suivantes, nécessaires au contrôle de la conformité aux exigences du CCTP et à l'analyse technique des offres :

1.1 Niveau de maîtrise de la langue anglaise (justifié par niveau CECRL ou équivalent), en précisant lorsque le personnel est nativement anglophone ;

Rappel des exigences minimales fixées dans le CCTP (art. II.5) :

- Niveau minimal de maîtrise de la langue anglaise requis: niveau C1 du référentiel CECRL (ou équivalent à justifier) ;
- Si l'intervenant est natif, détenir la qualification CELTA (certificat d'enseignement de l'anglais aux adultes) ou Teaching English to Speakers of Other Languages (TESOL) ou Teaching English as a Second Language (TESL) ou équivalent (à préciser sur le CV).

1.2 Niveau de connaissance du contexte professionnel des stagiaires, selon les formations concernées :

Lot	Domaines (préciser l'expérience de l'intervenant dans le domaine, le contexte, la durée)
1	Connaissance du milieu militaire et du contexte opérationnel
2	Connaissance du milieu militaire, du domaine aéronautique et de la cyber sécurité (pour la formation « renseignement spécialisé »)

1.3 Expérience dans la formation pour adultes (quantifiée en années)

1.4 Expérience dans la formation en langue anglaise (quantifiée en années)

Rappel des exigences minimales fixées dans le CCTP (art. II.5) : 3 ans d'expérience minimum dans la formation en langue anglaise.

Les CV ne respectant pas les exigences minimales fixées dans le CCTP en terme de niveau de maîtrise de la langue anglaise ou d'expérience dans la formation en langue anglaise ne seront pas analysés.

2. Organisation et contenu pédagogique de l'offre

Les moyens et méthodes pédagogiques sont définies dans cette partie du mémoire technique. Il est notamment attendu les éléments suivants, nécessaires à l'analyse du sous-critère :

2.1 La présentation d'un déroulé-type pour chaque formation inscrite dans l'annexe 2 (fiches pédagogiques) pour le lot concerné, sous forme de tableau synthétique, comportant à minima les informations suivantes : objectif(s) de la formation, durée, séquençage, modalités d'animation de la session / activités prévues (jeux de rôle, ateliers, pédagogie inversée, etc.), outils (supports audio/vidéo, documentation, plateforme de cours, ...) ;

2.2 Un modèle de support de cours, intégré dans le corps du mémoire ou joint en annexe, sur une thématique définie dans le tableau ci-après, en se limitant à 5 à 10 pages / slides (les pages ou slides supplémentaires ne seront pas analysées, ni les modèles fournis sur d'autres thématiques) :

Lot	Thématique retenue
1	Formation niveau combattant « Santé » : les gestes de premier secours
2	Formation niveau technique « Appui aérien » : le vocabulaire aéronautique

2.3 La démarche proposée pour le suivi de la progression et l'évaluation des acquis des stagiaires (méthode(s), outils, fréquence des évaluations) ;

2.4 Capacité à réaliser des sessions en simultané : décrire l'organisation mise en place afin d'assurer plusieurs sessions en simultané (nombre d'intervenants dédiés au marché, couverture géographique de l'offre, etc.).

3. Caractéristiques environnementales de l'offre

Chaque candidat propose dans cette partie du mémoire les mesures en faveur de la protection de l'environnement qu'il s'engage à mettre en œuvre en cas d'attribution du marché à son profit. **Ces mesures doivent être directement liées à l'exécution des prestations objet du marché.** Il ne peut s'agir d'une simple présentation de la politique générale de l'entreprise en terme de RSE (responsabilité sociale et environnementale).

Les mesures présentées auront pour objectif :

3.1 La limitation des émissions de gaz à effet de serre : détailler les mesures prévues afin de limiter la production de gaz à effet de serre dans la réalisation des prestations, notamment concernant les déplacements des formateurs ;

3.2 La sobriété numérique : détailler les mesures prévues afin de limiter l'impact environnemental des données dématérialisées dans le cadre du marché (réduction de la consommation d'énergie des équipements utilisés, limitation du poids des données, optimisation des flux numériques...).

Les engagements du candidat doivent être vérifiables en cours d'exécution du marché, et de préférence mesurables.

Pour le futur titulaire du marché, ces engagements deviendront contractuels et leur non-respect pourra entraîner l'application de pénalités (cf. paragraphe dédié en partie VI du CCAP), en fonction des écarts constatés entre le mémoire technique et le bilan annuel remis à l'acheteur (cf. clause de développement durable en partie IV du CCAP).

LOT 3 Anglais aéronautique, dont évaluations linguistiques des contrôleurs aériens d'essais et de réception (niveau IV OACI), au profit de la DGA EV

1. Présentation des moyens humains dédiés aux prestations du marché

Les moyens humains dédiés au marché sont détaillés dans cette partie du mémoire technique (organigramme de l'équipe, identification de l'interlocuteur dédié au pilotage des prestations et au suivi du marché, etc.).

Le candidat doit y présenter les CV, rédigés en français, de l'équipe de formateurs mise en place pour la réalisation des prestations, comportant a minima les informations suivantes, nécessaires au contrôle de la conformité aux exigences du CCTP et à l'analyse technique des offres :

- **Niveau de maîtrise de la langue anglaise**, en précisant lorsque le personnel est nativement anglophone ;

Rappel des exigences minimales fixées dans le CCTP (art. III.5) :

- Etre bilingue avec un niveau VI OACI ou équivalent ;
- Avoir un niveau équivalent à un niveau licence d'anglais avec une expérience d'une année de vie dans un pays anglo-saxon ou être des « natives speakers » avec des compétences pédagogiques. Si l'intervenant est natif, détenir la qualification CELTA (certificat d'enseignement de l'anglais aux adultes) ou Teaching English to Speakers of Other Languages (TESOL) ou Teaching English as a Second Language (TESL) ou équivalent (à préciser sur le CV).

- 1.1 Niveau de connaissance du contexte professionnel des stagiaires** (expérience de l'intervenant dans le domaine, contexte, durée) : pour ce lot il s'agit de la connaissance du domaine aéronautique ;
- 1.2 Expérience dans la formation pour adultes** (quantifiée en années)
- 1.3 Expérience professionnelle et pédagogique dans l'enseignement en langue anglaise dans le domaine aéronautique** (quantifiée en années)

Rappel des exigences minimales fixées dans le CCTP (art. III.5) : posséder une expérience professionnelle et pédagogique de l'enseignement en langue anglaise dans le domaine aéronautique.

Les CV ne respectant pas les exigences minimales fixées dans le CCTP en terme de niveau de maîtrise de la langue anglaise ou d'expérience dans l'enseignement en langue anglaise dans le domaine aéronautique ne seront pas analysés.

2. Organisation et contenu pédagogique de l'offre

Les moyens et méthodes pédagogiques sont définies dans cette partie du mémoire technique. Il est notamment attendu les éléments suivants, nécessaires à l'analyse du sous-critère :

- 2.1 La présentation d'un déroulé-type pour chaque formation** inscrite dans l'annexe 2 (fiches pédagogiques) pour le lot concerné, sous forme de tableau synthétique, comportant à minima les informations suivantes : objectif(s) de la formation, durée, séquençage, modalités d'animation de la session / activités prévues (jeux de rôle, ateliers, pédagogie inversée, etc.), outils (supports audio/vidéo, documentation, plateforme de cours, ...) ;
- 2.2 Un modèle de support de cours**, intégré dans le corps du mémoire ou joint en annexe, sur une thématique définie dans le tableau ci-après, en se limitant à 5 à 10 pages / slides (les pages ou slides supplémentaires ne seront pas analysées, ni les modèles fournis sur d'autres thématiques) :

Lot	Thématique retenue
3	Le vocabulaire aéronautique

- 2.3 La démarche proposée pour le suivi de la progression et l'évaluation des acquis des stagiaires** (méthode(s), outils, fréquence des évaluations) ;
- 2.4 Capacité à réaliser des sessions en simultané** : décrire l'organisation mise en place afin d'assurer plusieurs sessions en simultané (nombre d'intervenants dédiés au marché, couverture géographique de l'offre, etc.).

3. Caractéristiques environnementales de l'offre

Chaque candidat propose dans cette partie du mémoire les mesures en faveur de la protection de l'environnement qu'il s'engage à mettre en œuvre en cas d'attribution du marché à son profit. **Ces mesures doivent être directement liées à l'exécution des prestations objet du marché.** Il ne peut s'agir d'une simple présentation de la politique générale de l'entreprise en terme de RSE (responsabilité sociale et environnementale).

Les mesures présentées auront pour objectif :

- 3.1 La limitation des émissions de gaz à effet de serre** : détailler les mesures prévues afin de limiter la production de gaz à effet de serre dans la réalisation des prestations, notamment concernant les déplacements des formateurs ;
- 3.2 La sobriété numérique** : détailler les mesures prévues afin de limiter l'impact environnemental des données dématérialisées dans le cadre du marché (réduction de la consommation d'énergie des équipements utilisés, limitation du poids des données, optimisation des flux numériques...).

Les engagements du candidat doivent être vérifiables en cours d'exécution du marché, et de préférence mesurables.

Pour le futur titulaire du marché, ces engagements deviendront contractuels et leur non-respect pourra entraîner l'application de pénalités (cf. paragraphe dédié en partie VI du CCAP), en fonction des écarts constatés entre le mémoire technique et le bilan annuel remis à l'acheteur (cf. clause de développement durable en partie IV du CCAP).

LOT 4 Anglais spécifique aux activités aéronautiques de l'ALAT

1. Présentation des moyens humains dédiés aux prestations du marché

Les moyens humains dédiés au marché sont détaillés dans cette partie du mémoire technique (organigramme de l'équipe, identification de l'interlocuteur dédié au pilotage des prestations et au suivi du marché, etc.).

Le candidat doit y présenter les CV, rédigés en français, de l'équipe de formateurs mise en place pour la réalisation des prestations, comportant a minima les informations suivantes, nécessaires au contrôle de la conformité aux exigences du CCTP et à l'analyse technique des offres :

1.1 Niveau de maîtrise de la langue anglaise (justifié par niveau CECRL ou équivalent), en précisant lorsque le personnel est nativement anglophone ;

Rappel des exigences minimales fixées dans le CCTP (art. IV.5) : les intervenants doivent parfaitement maîtriser le langage tactique spécifique propre aux équipages, aux intervenants en aérocombat et aux membres des centres d'opérations (à justifier dans les CV présentés).

1.2 Niveau de connaissance du contexte professionnel des stagiaires, selon les formations concernées :

- Pour la formation CO (Centre opérationnel), intervenant avec connaissance d'un centre opérationnel des armées dans un environnement multinational (OTAN / ONU, exercice interalliés...);
- Pour la formation des pilotes : intervenant avec connaissance de l'aéronautique (il n'est pas nécessaire de connaître le simulateur EDITH).

1.3 Expérience dans la formation pour adultes (quantifiée en années)

1.4 Expérience dans la formation en langue anglaise (quantifiée en années)

2. Organisation et contenu pédagogique de l'offre

Les moyens et méthodes pédagogiques sont définies dans cette partie du mémoire technique. Il est notamment attendu les éléments suivants, nécessaires à l'analyse du sous-critère :

2.1 La présentation d'un déroulé-type pour chaque formation inscrite dans l'annexe 2 (fiches pédagogiques) pour le lot concerné, sous forme de tableau synthétique, comportant a minima les informations suivantes : objectif(s) de la formation, durée, séquençage, modalités d'animation de la session / activités prévues (jeux de rôle, ateliers, pédagogie inversée, etc.), outils (supports audio/vidéo, documentation, plateforme de cours, ...) ;

2.2 Un modèle de support de cours, intégré dans le corps du mémoire ou joint en annexe, sur une thématique définie dans le tableau ci-après, en se limitant à 5 à 10 pages / slides (les pages ou slides supplémentaires ne seront pas analysées, ni les modèles fournis sur d'autres thématiques) :

Lot	Thématique retenue
4	Formation « CO (centre opérationnel) » : effectuer un briefing

2.3 La démarche proposée pour le suivi de la progression et l'évaluation des acquis des stagiaires (méthode(s), outils, fréquence des évaluations) ;

2.4 Capacité à réaliser des sessions en simultané : décrire l'organisation mise en place afin d'assurer plusieurs sessions en simultané (nombre d'intervenants dédiés au marché, couverture géographique de l'offre, etc.).

3. Caractéristiques environnementales de l'offre

Chaque candidat propose dans cette partie du mémoire les mesures en faveur de la protection de l'environnement qu'il s'engage à mettre en œuvre en cas d'attribution du marché à son profit. **Ces mesures doivent être directement liées à l'exécution des prestations objet du marché.** Il ne peut s'agir d'une simple présentation de la politique générale de l'entreprise en terme de RSE (responsabilité sociale et environnementale).

Les mesures présentées auront pour objectif :

3.1 La limitation des émissions de gaz à effet de serre : détailler les mesures prévues afin de limiter la production de gaz à effet de serre dans la réalisation des prestations, notamment concernant les déplacements des formateurs ;

3.2 La sobriété numérique : détailler les mesures prévues afin de limiter l'impact environnemental des données dématérialisées dans le cadre du marché (réduction de la consommation d'énergie des équipements utilisés, limitation du poids des données, optimisation des flux numériques...).

Les engagements du candidat doivent être vérifiables en cours d'exécution du marché, et de préférence mesurables.

Pour le futur titulaire du marché, ces engagements deviendront contractuels et leur non-respect pourra entraîner l'application de pénalités (cf. paragraphe dédié en partie VI du CCAP), en fonction des écarts constatés entre le mémoire technique et le bilan annuel remis à l'acheteur (cf. clause de développement durable en partie IV du CCAP).